

# ERIC LUCAS

Autiste CIM-10 F84.5 à haut potentiel altruiste  
Rescapé de la psychiatrie publique française  
Martyr Administratif Français depuis 1994  
Fondateur de Autistan.org en 2014  
Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017

[ERICLUCAS.org](http://ERICLUCAS.org)



20200330\_ELO\_ICAIRASV-Résidence---  
FR-Pref\*\*-Séjour\_  
Injustices-tortures-personne-handicapée



L.R.A.R. RR0760\*\*\*\*\*BR

**Monsieur \*\*\***

**Préfecture**

\*\* rue \*\*\*

\*\*\*\*\* \*\*\* Cedex

France

ICAIRASV (Injustices et cauchemar administratifs imposés dans la relation avec mon ami soutien de vie) / ICAIRASV-Résidence  
**Injustices et tortures sur personne handicapée**

Rio de Janeiro, le 30 mars 2020

Monsieur le Chef du Bureau du séjour

J'ai l'honneur de vous adresser en annexe une copie de ma lettre '20180830 EL---Pref\*\* Demande formelle de clarifications, et autres demandes et questions, pour \*\*\* \*\*\*, Pref\*\*' vous étant envoyée le 30 août 2018, demeurée sans suite à ce jour et à laquelle je vous demande une réponse.

Vous voudrez bien en pardonner le ton, conséquence du calvaire que vous maintenez avec zèle et constance.

Veuillez noter que mes demandes de réduction du martyr administratif né des diverses INJUSTICES composant le dossier visa-séjour depuis le 24 juin 2002 sont mes demandes personnelles, pour moi et non pas pour mon ami soutien de vie (lequel évidemment en bénéficierait aussi, conjointement).

Je m'élève contre la « double peine » consistant à incriminer les errements de mon ami dans des périodes de désespoir et de perte mentale (...) résultant uniquement des sévices administratifs : il me semble que les fautes préfectorales (notamment en \*\*\*) sont suffisamment graves pour qu'il soit superflu d'en rajouter.

Ce n'est pas vous qui pouvez faire les dérogations nécessaires, mais il vous incombait de demander à vos supérieurs de statuer, pour cette torture qui dépasse de très loin – pardon – le cadre de votre service et qui ne restera pas ainsi étouffée indéfiniment.

Sauf information contraire, pour l'instant vous seul êtes responsable de l'obstruction à la justice et aux droits fondamentaux, et donc du maintien de cette torture.

Mon espoir que vous puissiez un jour accepter de laisser la place au discernement et à l'humanité que commande cette situation ignoble qui dure depuis bientôt 18 ans est très exactement égal à zéro ; cependant mes dossiers souffrent d'un certain manque de lettres recommandées en direction de votre préfecture, ce qui explique la présente.

Bien que l'hypothèse d'une réponse de votre part semble particulièrement improbable, je souhaite préciser que, pour ma part, je suis toujours demandeur de dialogue et j'insiste pour obtenir des réponses à l'ensemble de la présente.

Puisqu'il est patent depuis longtemps que vous ne souhaitez pas prendre en compte la notion d'atteinte disproportionnée à la vie privée, ni l'évidente discrimination basée sur le genre (que même les services du Défenseur des Droits ont immédiatement relevée), ni la Convention pour les Droits des Personnes Handicapées (et encore moins l'autisme), ni même mes demandes de réponse à « *Pourquoi, pour nous, la circulaire du 30/10/2004 ne serait pas appliquée ?* » et puisque vous refusez de voir la faute immonde de « votre collègue de \*\*\* » (très facile à démontrer) tout comme mes nombreuses explications, justifications et demandes de grâce vous laissant de marbre, j'éviterai de risquer de vous contrarier davantage par de plus amples commentaires.

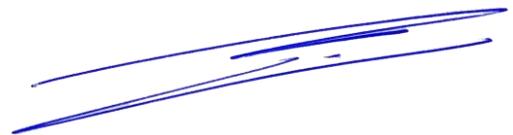
Naturellement, en cas d'erreur, de désaccord ou de tout autre problème dans mes déclarations, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'en informer.

En regrettant de devoir vous écrire et vous importuner, et en vous remerciant si vous avez lu,

je vous prie de croire, Monsieur le Chef du Bureau du séjour, à l'assurance de ma parfaite considération.

**Eric LUCAS**

Martyr Administratif Français



*« Aux personnes en situation de handicap,  
je veux ici dire très solennellement que  
**la République sera toujours à leurs côtés**  
et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve,  
qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité à ce qu'ils vivent :  
**c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.***

*Eux, ils ont à croire dans leurs rêves.  
Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards  
– trop habitués aux normes – croient voir :  
votre différence, c'est votre potentiel. »*

Emmanuel MACRON  
Conférence Nationale du Handicap  
Palais de l'Elysée  
11/02/2020



20180830 EL---Pref\*\* Demande formelle de clarifications, et autres demandes et questions, pour  
\*\*\* \*\*\*, Pref\*\*

Eric LUCAS <el@ericlucas.org>

30 août 2018

10:52

À \*\*\*, \*\*\*, \*\*\*, fabien.dechavanne, jacques.toubon, PANNIER, pierre-olivier.costa, \*\*\*

*P.S. : Si cette lettre est “trop longue”, “incorrecte” ou “inadaptée”, je demande formellement l’application par l’Etat français de la “loi Chossy” (art. L.246-1 du CASF) pour que soient fournies les mesures permettant les adaptations nécessaires, ou - à défaut - pour que l’Etat se charge de faire “traduire” ceci de la manière la plus à même de faire prospérer, à son bénéfice, les demandes exprimées par l’usager (moi-même), et notamment en évitant les interférences des égos des fonctionnaires (vexations etc.), n’ayant rien à faire dans les missions dont ils sont chargés (sauf si on me montre les textes prouvant le contraire).*

Monsieur \*\*\* \*\*\*, chef du bureau des étrangers de la Préfecture \*\*

Monsieur

Je me suis réveillé en me demandant, à nouveau “mais enfin c’est quoi cette +attestation CAF+ ?” (celle demandée par la Pref \*\*\* fin 2013).

Cela fait des années que j’explique, sur tous les tons, par des centaines d’emails, lettres, articles et appels de toutes sortes, à quel point cette situation imposée aveuglement par l’Administration française est une torture insupportable pour moi.

Je récusé totalement l’idée selon laquelle je ne suis pas concerné par le cauchemar titre de séjour de mon ami soutien-moral-de-vie étranger. Je suis évidemment victime, déjà psychologiquement (ce qui est de loin le plus grave et “tuant”), mais également sur d’autres plans : par exemple je suis lié administrativement ce dossier, ce qui s’oppose à ma liberté physique (résidence) ou même relative à mon état-civil, apparemment pour encore de nombreuses années (comme si SEIZE ans de calvaire absurde, injuste et inutile ne suffisaient pas).

Face au mutisme et à l’indifférence des pouvoirs publics à ce sujet, j’ai fait une grève de la faim “diplomatique” (sans tapage, toujours pour ne pas trop déranger et vexer l’hydre administratif) de deux semaines en juin 2017.

Celle-ci avait pour but d’obtenir une assistance socio-administrative (publique évidemment), et aussi “au moins un interlocuteur” des services publics. En vain, comme toujours !

Et le but était aussi d’espérer en finir avec les remarques (débiles et épuisantes) de ceux qui me disent que je ne suis pas concerné (même administrativement) par ce dossier.

Au lieu de recevoir l'aide que je demandais, je n'ai obtenu - au prix de nombreux et insistants rappels pendant des mois - que trois réponses écrites, évidemment inutiles et sans rapport avec la réalité vécue :

- une de Pauline Pannier, de votre ministère, me disant en substance qu'elle ne pouvait pas m'aider et que je devais voir le problème avec "la préfecture du Finistère" (chez vous, donc) (et je passe sur leur phrase confondant l'absence de titre de 2013-2015 à une absence du territoire français, qui suffit à montrer l'irréalisme administratif et le fait qu'on ne lit même pas mes lettres, même courtes) ;
- une d'un chef du ministère des affaires étrangères, me disant en substance la même chose ;
- et une (envoyée en fait non pas à moi mais à mes parents), par le secrétariat pour le handicap et l'exclusion (encore plus mutique et méprisant que les autres, et c'est pas peu dire), disant elle aussi qu'il fallait voir avec votre préfecture.

Je suis autiste mais pas débile, et depuis le temps que tout ça dure, vous comme moi savons très bien que j'ai DEJA contacté "la préfecture \*\*", et que celle-ci ne m'a jamais aidé pour ce dossier. Je n'ai pas le souvenir d'une réponse écrite de vous, et je ne connais votre nom que parce que je l'ai entendu (puis trouvé sur Internet, par des recherches).

J'ai contacté le bureau de l'information des usagers de votre préfecture, qui m'a répondu initialement pour demander des précisions, puis, une fois celles-ci fournies, plus rien, comme toujours.

Donc, à part vous, je ne vois pas à qui m'adresser.

L'absence de tout interlocuteur est une composante majeure de la torture, puisque quand j'écris des demandes (de fin de torture, avec explications), je ne trouve pas à qui les envoyer.

Je suis autiste. Où est l'aide prévue pour les autistes par l'article L.246-1 du CASF ? Le responsable, c'est l'Etat, non ? L'Etat, c'est la Préfecture, n'est-ce pas ? Je ne vois aucune aide, mais par contre concernant les sévices, il y aurait de quoi faire des livres, et même des films.

Je vous ai contacté par téléphone il y a quelques semaines, notamment parce que je ne comprenais pas pourquoi vous m'aviez répondu, en 2015, "c'est juste une circulaire, on n'est pas obligé de l'appliquer" au sujet de la circulaire de 2004 disant qu'il n'y a plus besoin de vérifier la vie commune à partir du troisième renouvellement de carte.

Vous m'avez alors dit que "pour vous", "c'était un nouveau dossier, donc on repart à zéro" (dans le comptage des années, du nombre de cartes).

Il me faut beaucoup de temps pour penser aux choses administratives : aujourd'hui ma réflexion concerne le fait que cette circulaire ne parle que du "deuxième renouvellement", sans préciser "pour un même dossier". Pouvez-vous commenter ?

J'aimerais aussi qu'on me montre l'article qui dit que les 5 années (avant de demander une carte de 10 ans) doivent être consécutives.

Concernant "l'attestation CAF", je vous demande de m'indiquer de quoi il s'agissait.

C'est QUOI cette attestation ? Elle est censée attester de QUOI ? Et elle serait faite pour lequel de nous deux ?

Rien que ce côté vague et "perdifiant", déjà, est un facteur suffisant pour que j'aie oublié cette demande, sans parler de toutes les autres raisons en hiver 2013-2014.

Puisqu'on doit souffrir à cause de ce défaut d'attestation (même si c'est un PRETEXTE HONTEUX), déjà j'aimerais au moins savoir de quoi il s'agit.

D'ailleurs, j'ai certainement répondu à cette préf en leur demandant QUELLE attestation ils demandent, et bien sûr ils ne m'ont jamais répondu (donc c'est encore une raison expliquant pourquoi c'est sorti de ma tête, puisque je ne pouvais gérer ça sans leur réponse).

Je passe mon temps à écrire à l'Administration, qui me répond moins d'une fois sur cent, mais par contre si jamais j'oublie de répondre à une question vague, là c'est la grand-huit, la faute impardonnable, le cauchemar pour des années et des années !! J'espère que toute cette "saleté" (pour rester poli) se paiera un jour.

Vous savez très bien que "votre collègue de \*\*\*" ne va jamais répondre, vu la mauvaise volonté et la mauvaise foi caricaturales de ce personnage. Donc je demande à vous.

Si c'est pas vous, dites-moi qui !

Que quelqu'un me dise enfin QUI va me répondre et dialoguer pour résoudre ces problèmes !

Ca fait des années que je pose cette question et que personne ne me répond ! C'est ça la torture aussi ! C'est pas la peine que l'Etat français vienne faire le malin, en montant sur ses grands chevaux, et prétendant défendre la veuve, l'orphelin et les frontières, quand il n'est même pas capable de répondre à une demande aussi simple d'un "administré" handicapé, qu'il martyrise stupidement !!! C'est vraiment n'importe quoi là....

Je pense qu'au niveau d'enkystement dans l'horreur de ce dossier, le seul qui peut répondre, et surtout mettre fin à cette ignominie, c'est le président de la république. Mais comme personne n'a l'idée et le courage de faire en sorte que (surtout que ça obligerait à reconnaître les fautes !), et comme, même tout en haut des ministères, loin de faire le nécessaire et d'avoir le courage de "nettoyer" dignement, on renvoie vers "la pref \*\*", c'est à dire "personne, et vous", eh bien il n'y a plus que vous, j'y peux rien. Un peu trop facile de renvoyer vers quelqu'un qui ne peut rien faire, et qui est pris par des règles auxquelles il ne peut déroger (apparemment). C'est pas à moi de chercher comment faire pour mettre fin à ce "jeu d'évitement des responsabilités". Moi je suis la victime ! Je suis autiste ! Je suis handicapé ! CA FAIT 16 ANS QUE CA DURE !!! Il faut arrêter le délire et le martyre éhonté !! Ca ne sert à rien de faire semblant de ne rien voir, ça fait longtemps que les positions artificielles ne sont plus tenables, à part dans l'imagination des fonctionnaires.

Je ne suis pas venu au monde pour vivre dans la maison des fous d'Astérix, à me battre sempiternellement contre un système débile.

J'ai droit à une aide, et puisque tout le monde me dit que mon interlocuteur c'est la préfecture \*\*, et que pour l'instant vous êtes le seul à me répondre (au téléphone), alors par défaut je ne vois que vous comme interlocuteur. Si ce n'est pas approprié, la moindre des choses serait que vous me disiez qui. L'Etat me doit assistance dans ce cauchemar, et pour l'instant la seule "voix" de l'Etat que j'ai, c'est vous.

Naturellement vous comprendrez que comme dans tout dossier sérieux on ne peut procéder que par écrit.

Si la Préfecture \*\* continuait à ignorer mes demandes, et à ne me répondre que "subrepticement" par oral, ceci s'apparenterait aux méthodes coupables de la préfecture de \*\*\*, et cela ne ferait qu'aggraver le caractère indigne (et répréhensible) du traitement qui m'est réservé.

Vous êtes resté interloqué au téléphone quand je vous ai demandé QUI dans la préfecture \*\* pourrait m'aider, en me disant que vous ne voyez pas du tout. Je fais comment ??

Et puis aussi, je ne suis pas payé, comme vous, pour passer des heures dans toutes ces histoires administratives. J'ai aussi des choses utiles à faire. Des gens sont payés pour pourrir la vie des gens sans raison, et d'autres (comme moi) travaille bénévolement du matin au soir pour aider les autistes, réduire les injustices résultant, là encore, de l'impéritie et de la mauvaise foi de l'Etat français !!! Il va bien falloir qu'un jour justice se fasse !! Vous ne pouvez pas dormir comme ça tout le temps sur votre oreiller administratif, à étouffer les gens !!! Surtout les gens vulnérables, et qui n'ont rien fait !! C'est ODIEUX !!!

A côté de ça, face aux vrais méchants et aux terroristes, ça fait beaucoup moins le malin... Ca préfère se lâcher sur des pauvres "usagers" qui n'ont rien fait de mal... C'est vraiment à vomir !!!!! L'inhumadministration abominadministrative française !! Désolé de m'énerver mais c'est pas possible quoi !!

Je vous ai parlé de l'insupportable torture morale mentale que je subis, et vous m'avez dit que cela est probablement dû "à mon autisme"...

Aujourd'hui, je m'élève contre cette façon de voir : la torture que je subis par l'Administration française, elle n'est pas due "à mon autisme" ; elle est due aux injustices criantes.

C'est de ça qu'il faut s'occuper, de régler les problèmes, injustices et FAUTES des coupables, avant d'incriminer la sensibilité de ceux que cela fait souffrir.

Et puis après tout, on a le droit d'être sensible. L'insensibilité, la grossièreté, et ce que j'appelle la "flasquitude" communes, ne sont pas des raisons suffisantes pour justifier les injustices, ni pour me dire, en gros que c'est ma faute si je souffre. Il ne faut pas inverser les choses !

Si vous mettez une claque à une vieille dame, et qu'elle tombe et se casse quelque chose, vous ne vous défendez pas en disant "c'est de sa faute, elle est vieille, elle ne tient pas debout, elle a les os fragiles" !

Je ne suis pas d'accord !

C'est à VOUS, l'Administration, de régler les problèmes qui viennent des fautes faites par l'Administration !

Pas la peine de me dire "ah mais c'est un autre département / un autre service / une autre année" etc, ça ne tient pas, les usagers n'ont pas à être ainsi malmenés et perdus dans les labyrinthes que même les fonctionnaires ne maîtrisent pas ! Et a fortiori des usagers autistes ! Tout ça ne tient pas, et on ne peut pas "faire comme si" indéfiniment !

Je me fiche éperdument de ce que l'Administration française "considère". Moi je vous parle de la réalité vécue par les usagers. Ce n'est pas à nous de nous adapter à des règles mal faites, ou à "considérer" que nous ne souffrons pas. Ca c'est bon juste pour les bureaucrates qui en réalité s'en fichent pas mal de faire souffrir les gens (et même, pour certains, qui en jouissent - dans leur mentalité égoïste et étriquée de petits scribouillards planqués).

Vous savez parfaitement, depuis tout ce temps, à quel point nous souffrons, et à quel point cela est injuste. Vous avez même dit des choses (comme "il aurait peut-être fallu faire un recours contre la pref \*\*\*) qui laissent penser que vous comprenez la faute de votre collègue.

En quoi consistent les efforts, le "discernement", les aménagements, les dérogations etc., qui sont LARGEMENT justifiés par la situation ?

*(partie enlevée dans cette version publique)*

Je m'élève contre la "double peine" constituée par les raisonnements se basant sur ses errements récents (signes de désespoir et de révolte "nihiliste"), alors que ceux-ci ne sont que la conséquence, prévisible (et même annoncée par moi) depuis longtemps, du cauchemar qu'il subit. Et si c'était moi j'aurais fait bien pire que lui, mais heureusement ce n'est pas moi. A force de pousser les gens à bout, en refusant de voir la réalité, faut pas s'étonner. En encore moins venir le leur reprocher.

La double peine, c'est aussi demander à mon ami de tout recommencer pour 5 ans, à cause d'une faute commise par la préfecture de \*\*\*, qu'il est facile de montrer.

*(partie enlevée dans cette version publique)*

C'est juste invivable ! Pourquoi nous ??????? Pourquoi les autres, les "gens normaux", n'ont pas à vivre ça ?

Il faut arrêter de mettre la faute sur mon ami ou sur "mon autisme" !

Nous on n'a rien demandé, on veut juste vivre tranquillement !

En tant qu'autiste, l'Etat aurait dû m'aider et faciliter les choses pour mon soutien de vie, au lieu de faire exactement l'inverse, un cauchemar innommable, qui continue sous votre regard placide !

Ce n'est pas la peine de me dire "je ne peux rien faire". Quand on veut, on peut. On demande au moins aux supérieurs.

Il n'y a que vous, dans l'Administration, à trouver ce traitement justifié. N'importe qui d'autre trouve ça révoltant et honteux, et ce depuis 2002.

Il serait bon de se réveiller et de faire les choses à temps, l'impunité et la "rienfaisance", ça ne peut pas durer éternellement. Et quand l'impunité administrative dure, elle ne peut que mener aux révoltes.

Vous pouvez bien me dire tout ce que vous voulez : la situation que nous vivons est injuste, elle est absurde, c'est un cauchemar, et CA FAIT BEAUCOUP TROP LONGTEMPS QUE CA DURE !!!

Un an, deux ans, trois ans, à la rigueur. SEIZE ANS, non.

Il n'y a aucune discussion ni réflexion à avoir dans ce dossier, mais juste un nombre : 16.

Mais ça, je l'ai déjà dit, et depuis des années.

Tous ces sévices, ce mépris, se paieront bien un jour. En tous cas, je ferai tout ce que je peux pour.

Etes-vous pour la justice, ou pour faire souffrir les gens ?

Après tout, à la base, votre travail, c'est quand même pour aider les gens, non ?

Je demande, comme toujours, qu'on mette fin à ce cauchemar, que l'Etat me fournisse l'assistance à laquelle j'ai droit, afin que je puisse vivre décemment, et que je puisse me consacrer à la cause des artistes du monde, sans que la France ne continue à me pourrir le cerveau, aussi stupidement et honteusement. (Ce qui évidemment nuit à la cause des artistes, mais ça la France le fait déjà très très bien, même sans s'en prendre - indirectement - à moi).

Je vous demande des réponses écrites, et de faire en sorte de ne plus entendre parler de cette histoire absurde de "titre de séjour", qui ne serait qu'un lointain souvenir si mon ami était une femme (ou si j'étais une femme).

An niveau des droits fondamentaux (notamment par rapport à l'accord \*\*\*, mais pas que), l'Etat français est totalement en faute dans cette histoire, et j'espère que vous comprenez que ce n'est pas un dossier qui sera refermé dans l'oubli. Je me battrais évidemment jusqu'à mon dernier souffle pour obtenir justice dans cette histoire (et même si mon ami meurt).

Je n'ai jamais lu le CESEDA (le bureaucratisme me tue), mais il me semble avoir vu des phrases disant que le droit au séjour ne devait pas porter atteinte de manière exagérée à la vie privée des gens. Vu le caractère épique (et quasiment "démoniaque") de ce dossier infect, j'espère que vous n'allez pas soutenir qu'il n'y a pas atteinte à la vie privée.

Vous pouvez voir la réalité depuis le début, ou est-ce qu'il y a une règle administrative qui bloque vos pensées avant 2014 ? Dans un tel cas, c'est inacceptable. Les règles n'ont pas le droit d'occulter la réalité.

Et quand les règles sont mal faites, et qu'on est dans des cas qui les dépassent, on fait des dérogations. C'est largement justifié ici. J'ai déjà expliqué maintes fois que ce dossier n'a jamais avancé autrement que par dérogations. Mais dans le \*\*\*, elles sont où ? Si c'est pour refaire comme en \*\*\*, mais juste de manière plus douce (et plus longue !) je m'insurge !

Après ça va passer ailleurs, on va comprendre des choses (en retard par rapport à l'Administration), et là on nous dira "ah mais il aurait fallu faire un recours contre la pref \*\*", mais c'est trop tard" ! Je ne suis pas d'accord !! C'est juste de la torture sur des êtres humains !! (D'ailleurs, le titre de mon livre sur tout ça, dans plusieurs années, c'est "Deux hommes et l'hydre" - mais j'ai déjà commencé à "distinguer" publiquement quelques personnes, comme vous le savez).

Je pense que ce ne serait pas un luxe de reconsidérer tout ça de manière globale.

A vous de voir si vous êtes juste "un outil qui ne peut rien faire", mais dans ce cas il arrivera fatalement un jour où quelqu'un vous demandera pourquoi vous n'avez pas transmis à vos supérieurs. Ca vous pouvez.

Il doit tout de même bien y avoir quelqu'un dans cette maison, qui peut comprendre les injustices, et y mettre fin. Si ce n'est pas vous, qu'à cela ne tienne, mais en attendant il serait inacceptable (et, de mon point de vue, "criminel") de ne rien faire, de ne pas transmettre, juste en se bornant à "considérer" que tout va bien et que les choses sont faites correctement, en ignorant la réalité, les fautes, les sévices, les souffrances engendrées inutilement et injustement.

Et avec tout ce que je fais, les fonctionnaires concernés ne pourront pas dire "ah mais je savais pas" ni "je ne pouvais pas deviner" ou "on n'avait pas compris que".

Normalement, les services publics, c'est pas fait pour faire souffrir les gens.

C'est même pas la peine de me parler de la protection de la France contre l'immigration incontrôlée, alors que mon ami était doux comme un ange avant que l'Administration française - jamais à court en la matière - ne se charge de le transformer ; et surtout quand on voit tout ce qui se passe avec les "réfugiés" (qui sont généralement juste des "réfugiés économiques", autrement dit mensongers), auxquels on donne tout, alors qu'on pourrit la vie d'un autiste et de son ami étranger pendant 16 ans !!! Pour RIEN !!!!!

Et quand on voit que le PR naturalise Mamoudou d'un coup de baguette magique !!

Faut pas me dire "c'est impossible". Quand on veut on peut.

Si vous êtes à l'aise avec toute cette injustice écoeurante... A vous de voir.

**JE DEMANDE A LA PREFECTURE DU \*\*\* OU EST L'ASSISTANCE A LAQUELLE J'AI DROIT.**

Je crois être en droit à une réponse, écrite, pour toute mes questions et demandes ci-dessus.

On n'est pas des chiens galeux. Et encore, ils sont mieux traités.

Les gens n'ont pas à être les jouets des ignorances, croyances, égos, mauvaise foi et fantaisies de n'importe quel fonctionnaire appelé à être censé se pencher sur leur "dossier" (autrement dit à s'immiscer dans leur vie privée).

Qu'y a-t-il de plus privé qu'une relation humaine ?? Et surtout, quand on sait à quel point c'est difficile pour un autiste d'un trouver une ?? 38 ans d'attente avant d'avoir un ami !!

La soi-disant incompréhension de l'Administration ne tient pas ! J'ai expliqué et réexpliqué, preuves à l'appui. Un jour il y aura forcément des comptes à rendre. Et si ce n'est pas devant la justice des hommes...

A vous de voir si vous pouvez dormir tranquille avec tout ça.

Moi, non.

Il y a les gens justes et courageux, et les autres.

Je vous prie d'agréer mes salutations, du plus profond des tréfonds de l'écoeurement indicible, et révolté.

Mes vomissements les plus sincères.

Vive la France, vive le pays des droits de l'homme normal.

Eric LUCAS

Autiste reconnu handicapé par la CDAPH \*\*

--

**Eric LUCAS**

**Autiste à haut potentiel altruiste**

Rescapé de la psychiatrie française

Supplicié administratif français depuis 1994

[EricLucas.org](http://EricLucas.org)

Eric LUCAS <el@ericlucas.org>

30 août 2018

11:26

À \*\*\*, \*\*\*, \*\*\*, fabien.dechavanne, jacques.toubon, PANNIER, pierre-olivier.costa, cci : emma

*P.S.2 : Et bien sûr, comme toujours, je demande la fin immédiate de ce cauchemar atroce, débile, et injustifiable. Vous ne pouvez pas méconnaître cette demande, vu mes centaines de courriels et*

lettres depuis tant d'années, mais comme elle n'était pas mentionnée de manière explicite ici, je me méfie. C'est réparé.

Par "Il n'y a que vous, dans l'Administration,", comprendre "Il n'y a que vous (l'Administration)"

ECT - EMP. BRAS. DE CORREIOS E TELEGRAFOS  
Ag: 50300270 - AC COPACABANA  
RIO DE JANEIRO - RJ  
CNPJ....: 34028316067950 Ins Est.: 81613524  
COMPROVANTE DO CLIENTE

---

Movimento...: 30/03/2020 Hora.....: 14:36:09  
Caixa.....: 96014209 Matrícula...: 89529146  
Lancamento.: 054 Atendimento: 00045  
Modalidade.: A Vista ID Tiquete.: 1798602146

---

DESCRIÇÃO	QTD.	PREÇO(R\$)
DOCUMENTO INTERNACI	1	25,70+
Valor do Porte(R\$)...	8,15	
Pais Destino: FRANCA		
Peso real (KG).....	0,047	
Peso Tarifado:.....	0,047	
OBJETO=====> RRO7601 BR		
REGISTRO (INTERNACIO:	10,00	
AVISO DE RECEBIMENTO:	7,55	
Selo.....	25,70	

---

TOTAL DO ATENDIMENTO(R\$) 25,70

---

Valor Declarado não solicitado(R\$)  
No caso de objeto com valor,  
utilize o serviço adicional de valor declarado.

---

VALOR EM CARTÃO DE DÉBITO(R\$): 25,70  
VALOR RECEBIDO(R\$)=> 25,70

---

SERV. POSTAIS: DIREITOS E DEVERES-LEI 6538/78

Ganhe tempo!  
Baixe o APP de Pré-Atendimento dos Correios  
Tenha sempre em mãos o número do ID Tiquete  
deste comprovante, para eventual contato com  
os Correios.

VIA-CLIENTE SARA 8.0.02  
**20200330\_ELO\_ICAIRASV-Résidence**  
**---FR-Pref--\_Séjour**  
**\_Injustices-tortures-personne-handicapée**